Informations Pratiques :

- La demande de copie intégrale est à faire à votre mairie de naissance ou au Ministère des Affaires Etrangères à Nantes pour les personnes nées à l'étranger. Vous pouvez faire votre demande via le site internet suivant : www.service-public.fr

- Le délai d'obtention peut varier, notamment à l'approche des vacances scolaires.

- Validité de la carte nationale d'identité : 15 ans pour une personne majeure et 10 ans pour une personne mineure.
- **Attention** : pour les CNI délivrées entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013, celles-ci sont prolongées de 5 ans. Cette prolongation ne s'applique pas aux personnes mineures. Ces titres peuvent faire l'objet d'un renouvellement anticipé uniquement pour les cas suivants :
  - Changement de domicile ou d'état-civil
  - Titre détérioré
  - Voyage dans un pays acceptant la CNI à condition que le demandeur ne soit pas titulaire d'un passeport en cours de validité (un justificatif de voyage sera à numériser lors de l'enregistrement de la demande de CNI)

- Les cartes nationales d'identités sont conservées au maximum 3 mois dans le service. Passé ce délai, elles sont détruites.

- Restitution **obligatoire** de la carte nationale d'identité à renouveler lors du retrait du nouveau titre.

- Des documents supplémentaires peuvent être demandés par la Préfecture lors de l'instruction.

Saint-Grégoire

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Horaires d'ouverture de la MAIRIE

Du Lundi au Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h30

Samedi : 9h-12h30

Horaires pour les rendez-vous

Du Lundi au Jeudi : 9h-11h30 / 13h30-16h30

Samedi : 9h-11h30

HÔTEL DE VILLE
BP 96 232
35762 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
TÉL : 02 99 23 19 23
FAX : 02 99 68 70 32
www.saint-gregoire.fr

PERSONNE MAJEURE

Présence obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

1ere demande

□ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE** (à remplir en ligne sur le site ants.gouv.fr) ; prévoir le formulaire ou le numéro de la pré-demande le jour du rendez-vous

□ **Photos d'identité** couleur (planche de photos conseillée), de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)

□ **Justificatif de domicile** en original daté de moins de 1 an au nom du demandeur (impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe…)
Si vous habitez chez quelqu'un (y compris enfant majeur vivant chez ses parents), l'hébergeant doit vous fournir :
- un justificatif de domicile en original à son nom,
- une attestation certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
- un justificatif d'identité à son nom

□ **Justificatif d'état-civil et de nationalité française :**
☞ Passeport sécurisé (électronique ou biométrique) en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans **ou** un acte de naissance (extrait avec filiation ou copie intégrale) de moins de 3 mois

En cas d'utilisation d'un deuxième nom :
☞ **Nom de l'époux** : acte de mariage ou acte de naissance comportant la mention du mariage
☞ **Nom de l'ex-époux** : jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux mentionnant le droit de garder le nom
☞ **Mention « veuf » ou « veuve »** : acte de décès du conjoint décédé ou livret de famille

Renouvellement*

□ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE** (à remplir en ligne sur le site ants.gouv.fr) ; prévoir le formulaire ou le numéro de la pré-demande le jour du rendez-vous

□ **Photos d'identité** couleur (planche de photos conseillée), de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)

□ **Justificatif de domicile** en original daté de moins de 1 an au nom du demandeur (impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe…)
Si vous habitez chez quelqu'un (y compris enfant majeur vivant chez ses parents), l'hébergeant doit vous fournir :
- un justificatif de domicile en original à son nom,
- une attestation certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
- un justificatif d'identité à son nom

□ **Justificatif d'état-civil et de nationalité française :**
☞ **Ancienne carte d'identité** (périmée depuis moins de 5 ans) **ou Passeport sécurisé** (électronique ou biométrique) en cours de validité **ou** périmé depuis moins de 5 ans **ou Copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de 3 mois

En cas d'utilisation d'un deuxième nom
☞ **Nom de l'époux** : acte de mariage ou acte de naissance comportant la mention du mariage (de moins de 3 mois)
☞ **Nom de l'ex-époux** : jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux mentionnant le droit de garder le nom
☞ **Mention « veuf » ou « veuve »** : acte de décès du conjoint décédé (de moins de 3 mois)

/!\ Restitution obligatoire de la carte nationale d'identité à renouveler

PERSONNE MINEURE

Présence obligatoire au dépôt du dossier

1ere demande

□ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE** (à remplir en ligne sur le site ants.gouv.fr) ; prévoir le formulaire ou le numéro de la pré-demande le jour du rendez-vous

□ **Photos d'identité** couleur (planche de photos conseillée), de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)

□ **Justificatif de domicile** en original daté de moins de 1 an au nom du représentant légal (impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe…)
En cas de divorce ou de séparation des parents :
☞ Jugement de divorce **ou** ordonnance de conciliation ou non conciliation **ou** décision judiciaire
☞ En cas de résidence alternée, un justificatif de domicile et un justificatif d'identité des 2 parents

□ **Justificatif d'identité du représentant légal** qui dépose la demande

□ **Justificatif d'état-civil et de nationalité française :**
☞Passeport sécurisé (électronique ou biométrique) en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans **ou** un acte de naissance (extrait avec filiation ou copie intégrale) de moins de 3 mois

Document(s) supplémentaire(s) :
Si le justificatif d'Etat Civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité :
☞ un justificatif de nationalité française (certificat de nationalité, décret de naturalisation, déclaration d'acquisition)

En cas d'utilisation du nom des 2 parents comme nom d'usage :
☞ Autorisation écrite pour apposition du nom d'usage + justificatif d'identité des 2 parents

Renouvellement*

□ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE** (à remplir en ligne sur le site ants.gouv.fr) ; prévoir le formulaire ou le numéro de la pré-demande le jour du rendez-vous

□ **Photos d'identité** couleur (planche de photos conseillée), de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)

□ **Justificatif de domicile** en original daté de moins de 1 an au nom du représentant légal (impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe…)
En cas de divorce ou de séparation des parents :
☞ Jugement de divorce **ou** ordonnance de conciliation ou non conciliation **ou** décision judiciaire
☞ En cas de résidence alternée, un justificatif de domicile des 2 parents et un justificatif d'identité des 2 parents

□ **Justificatif d'identité du représentant légal** qui dépose la demande

□ **Justificatif d'état-civil et de nationalité française :**
☞ **Ancienne carte d'identité** (périmée depuis moins de 5 ans) **ou Passeport sécurisé** (électronique ou biométrique) en cours de validité **ou** périmé depuis moins de 5 ans **ou Copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de 3 mois
En cas d'utilisation du nom des 2 parents comme nom d'usage :
☞ Autorisation écrite pour apposition du nom d'usage + justificatif d'identité des 2 parents

/!\ Restitution obligatoire de la carte nationale d'identité à renouveler

* ***En cas de perte ou de vol :***
☞ Fournir la **déclaration** de perte (peut être remplie en Mairie) ou de vol (en police nationale ou gendarmerie)
☞ Fournir **25 € en timbres fiscaux** (achat dans les bureaux de tabac, en faisant la pré-demande sur ants.gouv.fr ou sur le site https://timbres.impots.gouv.fr/)